

À VENDRE APPARTEMENT

TRANSACTIF
IMMOBILIER



DATE AFFICHAGE HALL : 19/11/2024

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE VALLEE SUD - GRAND PARIS vous informe, conformément aux dispositions de l'article L.443-11-IV et l'article R.443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à la vente de logements sociaux, de la mise vente du bien suivant :

CLAMART (92 140)

3 rue de Flandre (Trivaux 1)

Appartement - 4 Pièces - 2^{ème} étage

Référence Logement 02000-00026-00002-03174

Lot n°337 - Superficie Carrez : 72 m²

PRIX DE REFERENCE : 263 300 €



Année de construction : **1964**

Copropriété de **120** lots principaux

Application différée du statut de la copropriété*

**Décret n°2021-1534 du 26 novembre 2021*

Estimation de la Taxe Foncière **ANNEE 2023 : 1 020 €**

Quote-part annuelle des charges courantes du budget prévisionnel **ANNEE 2024 : 3 160 €**

DPE : Consommation énergétique (C) / GES (C)

Chauffage et production d'eau chaude : Collectif Gaz

Descriptif :

Un appartement (n°3174) situé au deuxième étage sans ascenseur, porte à gauche, comprenant : une entrée, un séjour, une cuisine, trois chambres, deux placards, une salle d'eau, un toilette, un cellier, un débarras et un balcon. Une cave en sous-sol est rattachée au logement ainsi qu'une place de stationnement à déterminer.

MODALITES DE VISITES ET DE REMISE DES OFFRES D'ACHAT

Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant **Christina MARKOVIC**, chargée des ventes au **06 77 24 15 44** ou par mail à l'adresse suivante : christina.markovic@transactif-immobilier.fr

Délais de remise des offres ** : AU PLUS TARD LE 19/12/2024 (Date de parution de la dernière publicité légale + 1 Mois)

Modalités de remise des offres ** : Dossier de candidature complet par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen

Offre et prix soumis à condition de ressources

Honoraires d'agence à la charge du Vendeur et Frais de notaire en sus à la charge de l'Acquéreur

**** Les délais de remise des offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH**